

Fiche alerte accident du travail



Opération de maintenance

Le saviez-vous ?

Selon l'Agence européenne pour la sécurité au travail, le secteur des activités de maintenance représente 15 à 20 % de l'ensemble des accidents du travail et 10 à 15 % des accidents mortels en Europe.

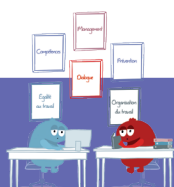
Vérification, visite, débouillage, nettoyage, graissage, réglage sont des opérations de maintenance. Elles nécessitent une formation spécifique pour un travail en sécurité.

Il y a deux fois moins d'accidents du travail chez les jeunes formés à la santé et sécurité au travail.

C'est arrivé près de chez vous

Accident sur une ligne de transformation de plaques de carton en emballages. Main gauche de la victime attirée et écrasée entre la plaque d'entraînement et le rouleau d'introduction des plaques de cartons à l'occasion d'une opération de débouillage réalisée en production, le protecteur fixe présent n'empêchant pas l'accès à une zone dangereuse et les éléments mobiles en cours de fonctionnement.

Sur une ligne de production de préparation de plaques de plant maraîcher, le salarié victime a eu un bras entraîné et coincé par des éléments mobiles de travail d'une remplisseuse de plaques de terreau. La victime avait mis à l'arrêt la machine pour enlever un corps étranger se trouvant dans le mélangeur de cette machine (grilles de protection absentes). Le mélangeur s'est subitement remis en marche lorsqu'un autre salarié a remis en fonctionnement sa machine à l'autre bout de la ligne de production.



Idées reçues

« De par son expérience, un travailleur doit savoir utiliser, entretenir et maintenir sa machine en sécurité, quel que soit le problème »

« Un utilisateur de machines doit pouvoir les entretenir sans formation spécifique »

« La maintenance c'est forcément du lourd. Un débouillage, ce n'est pas de la maintenance. »

« Une machine conforme est intrinsèquement sûre lorsqu'on l'utilise ou lorsqu'on intervient en maintenance. »

« Une machine à l'arrêt ne peut pas redémarrer. »

Les pièges à éviter



- ✗ Intervenir sur une machine sous tension sans évaluer les risques et sans chercher à les supprimer ou les réduire et sans procédure de consignation déconsignation.
- ✗ Surestimer les compétences d'une personne à intervenir et opérer en sécurité sur un équipement de travail.
- ✗ Confondre accueil-sécurité (risques présents dans l'entreprise), formation à l'exécution du travail (risques présents au poste de travail) et formation spécifique aux opérations de maintenance.
- ✗ Laisser un équipement se dégrader et les dysfonctionnements se généraliser et se banaliser.
- ✗ Penser que l'opérateur maîtrise parfaitement le périmètre et en particulier les limites de sa mission.
- ✗ Favoriser la consigne orale plutôt que la consigne écrite.

Les mesures de prévention à adopter

- ✓ Évaluer les risques avant toute intervention et définir prioritairement les mesures de prévention visant à supprimer les risques (consignation, condamnation des énergies). Présenter les risques identifiés sur chaque équipement de travail et les mesures de prévention (organisationnelles ou techniques).
- ✓ S'assurer des compétences des opérateurs et apporter la formation nécessaire pour opérer en sécurité. Les acquis doivent être évalués.
- ✓ Déterminer précisément les contours de la mission de l'opérateur et formaliser les consignes par écrit. S'assurer du respect et de la bonne compréhension des consignes.
- ✓ Mettre en place une organisation du travail qui permet de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de l'entretien des équipements de travail.
- ✓ Procéder à des contrôles de sécurité à la prise de poste.
- ✓ Élaborer des modes opératoires de maintenance en définissant les compétences requises pour les réaliser en sécurité.
- ✓ Procéder à des contrôles périodiques recommandés par le fabricant ainsi que les vérifications réglementaires et remettre à niveau si nécessaire afin d'éviter les interventions curatives intempestives.

En savoir plus



- kit de prévention des risques professionnels auprès du jeune public
https://www.prst-occitanie.fr/_depot_arko/articles/1914/kit-de-prevention-des-risques-professionnels-aupres-du-jeune-public-version-numerique_doc.pdf
- Lien Flash AT CARSAT (sites les mieux organisés) :

Alsace-Moselle		Nord-Est	
----------------	---	----------	---
- Les Mémentos Jeunes et employeurs
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Sante-au-travail-mementos-a-destination-des-jeunes-en-formation-professionnelle>
- Code du travail numérique - <https://code.travail.gouv.fr/>
- INRS - consignations – déconsignations ED 6109
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206109>
- INRS - dossier maintenance, ce qu'il faut retenir
<https://www.inrs.fr/risques/maintenance/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- INRS - Maintenance : des activités à risques
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20123>
- AFIM - La démarche INRS - Afim Securafim®
<https://afim.asso.fr/infos-m%C3%A9tiers/sst-risques/s%C3%A9curafim/>